

**Le SNU n'a pas signé l'avenant de révision de la CCN de Pôle emploi du 18/09/19 et n'a pas voté le projet présenté ce jour par la direction pour les raisons suivantes :**

- Ce projet ne fait qu'**aggraver la précarité** au sein de Pôle emploi **en accroissant le recours aux embauches de CDD.**
- Dans la droite ligne de ce qu'il se passe dans l'ensemble de la fonction publique, et sous couvert d'une intention louable (augmentation des moyens), **la direction en profite pour modifier la CCN qu'elle juge trop favorable et impose par le chantage un recours aux CDD.**

*Certains nous diront que c'est mieux que rien. Mais pour le SNU, plus de CDD aujourd'hui équivaut à moins de CDI demain. Ce dont manque Pôle emploi, c'est d'embauches en CDI !*

- Sur la forme, pourquoi attendre 30 jours ? Ce délai nous paraît beaucoup trop long... Si l'on a la réelle ambition de fluidifier le marché du travail, **il faut apporter toutes nos compétences et nos connaissances du marché du travail à l'entreprise dès le dépôt de l'offre.** Or aujourd'hui, la dématérialisation démontre toutes ses limites puisque la plupart des entreprises choisit le service appui et n'a pas donc pas de contact avec un conseiller entreprise à ce moment crucial. Pôle emploi a fait le choix une fois de plus du moindre coût en nous le présentant comme une avancée majeure et moderne de la digitalisation des relations entre nos usagers et nos services.

**Pôle emploi, sans l'avouer ouvertement, constate au bout d'un certain temps que ses solutions miracles n'en sont pas vraiment.**

**Pôle emploi a préféré substituer la réflexion humaine à un algorithme. Le pari des offres à plus de 30 jours nous semble risqué car mal ciblé.**

- Mme la ministre du travail avait annoncé que les renforts seraient fléchés sur l'accompagnement des privés d'emploi. Or, changement de programme dans l'été sous prétexte de convention tripartite, ces postes finalement vont en direction de l'entreprise. Considère-t-on en hauts lieux que les privés d'emplois sont correctement et suffisamment accompagnés ?

**Pour le SNU, en choisissant cette approche, la DG ne se penche pas sur une réelle amélioration de l'intermédiation par une meilleure connaissance des demandeurs d'emploi.**

**Pour le SNU, la segmentation de l'activité des conseillers entre d'un côté l'accompagnement des entreprises et d'un autre côté l'accompagnement des privés d'emploi, démontre une fois de plus les limites des choix stratégiques de la direction.**

**Pour le SNU, bien accompagner les privés d'emploi et les entreprises, c'est confier ces deux activités à chaque conseiller emploi, car ce dernier, pour réussir l'intermédiation et ce que nos usagers attendent, doit connaître et les demandeurs d'emploi et les entreprises.**

- Enfin, la question qui se pose est : **que va-t-il se passer dans 3 ans ? Est-ce le rôle de Pôle emploi, qui est certes un Etablissement Public Administratif, de répondre à une commande politique ? Ou son rôle ne devrait-il pas être de répondre aux attentes et besoins de ses usagers ?**

[Déclaration intégrale](#)

**Le SNU n'est PAS contre tout, il se BAT pour VOUS !**